



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 49572

### Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accessibilité par les aveugles et les malvoyants des sites Internet d'information publics. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour faciliter l'intégration sociale, scolaire, universitaire et professionnelle des aveugles et malvoyants par l'intermédiaire d'Internet.

### Texte de la réponse

L'accès à la connaissance et aux informations présentes sur le Web peut poser des problèmes aux personnes handicapées non voyantes et malvoyantes. Aussi le Gouvernement entend mettre en avant les recommandations d'accessibilité du Web pour les personnes handicapées sur les sites publics. La circulaire du Premier ministre « Site Internet des services et des établissements publics de l'Etat » du 12 octobre 1999 formule un certain nombre de principes généraux relatifs au contenu et à la présentation des sites afin de les rendre facilement accessibles et lisibles par tout internaute et plus particulièrement par les personnes handicapées. Elle dispose que les responsables des sites veillent tout particulièrement à favoriser l'accessibilité de l'information à tous les internautes, notamment les personnes handicapées, non voyantes, malvoyantes ou malentendantes. En outre, un guide rédigé par le W3C, consortium regroupant des organisations de plus de 30 pays, donne des réponses aux concepteurs de sites Web notamment sur les règles de conception facilitant l'accessibilité aux personnes ayant des besoins particuliers et sur les modifications à mettre en oeuvre en priorité pour rendre accessibles les sites. Un tutoriel en ligne donne des exemples de présentation de tableaux, de cadres, d'animations et d'applications multimédia. Par ailleurs, l'association Brailenet qui réunit des partenaires des milieux universitaire et scientifique comme l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), met à disposition des internautes toutes les informations utiles relatives aux normes d'accessibilité du Web. Il convient également de souligner l'existence du navigateur libre Braillesurf destiné aux personnes handicapées visuelles qui permet une lecture simplifiée de pages d'informations disponibles sur le Web.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49572

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2002

**Question publiée le** : 31 juillet 2000, page 4452

**Réponse publiée le** : 18 mars 2002, page 1562